
États financiers consolidés de Groupe d'Alimentation MTY inc.

30 novembre 2015 et 2014

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1-2
États consolidés des résultats	3
États consolidés du résultat global	4
États consolidés des variations des capitaux propres.....	5
États consolidés de la situation financière.....	6-7
États consolidés des flux de trésorerie	8-9
Notes complémentaires aux états financiers consolidés.....	10-59

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des actionnaires de Groupe d'Alimentation MTY inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Groupe d'Alimentation MTY inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 30 novembre 2015 et au 30 novembre 2014, et les états consolidés des résultats, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Groupe d'Alimentation MTY inc. au 30 novembre 2015 et au 30 novembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Signé,
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 15 février 2016

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A110972

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés des résultats

Exercices terminés les 30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2015	2014
		\$	\$
	5		(Retraité)
Produits	24 et 30	145 203	115 177
Charges			
Charges opérationnelles	25 et 30	94 521	72 518
Amortissement – immobilisations corporelles	12	1 535	1 091
Amortissement – immobilisations incorporelles	13	6 744	5 985
Intérêts sur la dette à long terme		436	422
		103 236	80 016
Autres produits (charges)			
Profit de change		64	106
Produits d'intérêts		144	118
Profit au rachat d'actions privilégiées		—	100
Dépréciation d'immobilisations incorporelles et du goodwill	4, 13 et 14	(8 093)	(2 356)
Profit à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 821	1 179
		(6 064)	(853)
Bénéfice avant impôt		35 903	34 308
Impôt sur le résultat	29		
Exigible		10 454	8 820
Différé		(774)	303
		9 680	9 123
Résultat net		26 223	25 185
Résultat net attribuable aux :			
Propriétaires		26 015	25 204
Participations ne donnant pas le contrôle		208	(19)
		26 223	25 185
Bénéfice par action	21		
De base		1,36	1,32
Dilué		1,36	1,32

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.
États consolidés du résultat global

Exercices terminés les 30 novembre 2015 et 2014
 (En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2015	2014
		\$	\$
	5		(Retraité)
Résultat net		26 223	25 185
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net			
Incidence du change de filiales étrangères		(97)	(20)
Autres éléments du résultat global		(97)	(20)
Total du résultat global		26 126	25 165
Total du résultat global attribuable aux :			
Propriétaires		25 918	25 184
Participations ne donnant pas le contrôle		208	(19)
		26 126	25 165

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices terminés les 30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Capitaux propres attribuables aux propriétaires

	Capital- actions	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Bénéfices non distribués	Total	Capitaux propres attribuables aux partici- pations ne donnant pas le contrôle	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
				(Retraité, note 5)	(Retraité, note 5)	(Retraité, note 5)	(Retraité, note 5)
Solde au 30 novembre 2013	19 792	481	6	106 035	126 314	4 549	130 863
Résultat net pour l'exercice terminé le 30 novembre 2014	—	—	—	25 204	25 204	(20)	25 184
Autres éléments du résultat global	—	—	(20)	—	(20)	—	(20)
Acquisition d'une partie des participations ne donnant pas le contrôle dans 7687567 Canada inc. (note 5)	—	—	—	(407)	(407)	107	(300)
Acquisition de 8825726 Canada inc.	—	—	—	—	—	300	300
Dividendes	—	—	—	(6 501)	(6 501)	(55)	(6 556)
Solde au 30 novembre 2014	19 792	481	(14)	124 331	144 590	4 881	149 471
Résultat net pour l'exercice terminé le 30 novembre 2015	—	—	—	26 015	26 015	208	26 223
Autres éléments du résultat global	—	—	(97)	—	(97)	—	(97)
Acquisition d'une partie des participations ne donnant pas le contrôle dans 7687567 Canada inc. (note 5)	—	—	—	(23)	(23)	123	100
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 9286-5591 Canada inc.	—	—	—	3 817	3 817	(4 617)	(800)
Acquisition de 9410198 Canada inc. (note 8)	—	—	—	—	—	2 000	2 000
Dividendes	—	—	—	(7 648)	(7 648)	(40)	(7 688)
Solde au 30 novembre 2015	19 792	481	(111)	146 492	166 654	2 555	169 209

La Société a déclaré et versé les dividendes suivants :

0,40 \$ par action ordinaire (0,34 \$ par action ordinaire en 2014)

	2015	2014
	\$	\$
	7 648	6 501

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.
États consolidés de la situation financière

Aux 30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2015	2014
		\$	\$
	5		(Retraité)
Actifs			
À court terme			
Trésorerie		33 417	6 701
Débiteurs	9	18 734	16 809
Stocks	10	2 208	2 294
Prêts à recevoir	11	240	181
Charges payées d'avance et dépôts		620	1 045
		55 219	27 030
Prêts à recevoir	11	217	505
Immobilisations corporelles	12	10 506	9 855
Immobilisations incorporelles	13	103 925	107 484
Goodwill	14	55 520	54 574
		225 387	199 448
Passifs et capitaux propres			
Passifs			
À court terme			
Ligne de crédit	15	6 300	11 750
Créditeurs et charges à payer		24 361	14 151
Provisions	16	3 468	3 053
Passif d'impôt exigible		2 334	716
Produits différés et dépôts	17	5 660	3 709
Tranche à court terme de la dette à long terme	18	6 344	6 854
		48 467	40 233
Dette à long terme	18	1 612	3 814
Impôt différé	29	6 099	5 930
		56 178	49 977

Engagements, garanties et passifs éventuels

26, 27 et
28

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés de la situation financière (suite)

Aux 30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2015	2014
		\$	\$
	5		(Retraité)
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires			
Capital-actions	19	19 792	19 792
Surplus d'apport		481	481
Cumul des autres éléments du résultat global		(111)	(14)
Bénéfices non distribués		146 492	124 331
		166 654	144 590
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		2 555	4 881
		169 209	149 471
		225 387	199 448

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration le 15 février 2016

_____, administrateur

_____, administrateur

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés des flux de trésorerie

Exercices terminés les 30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2015	2014
		\$	\$
	5		(Retraité)
Activités opérationnelles			
Résultat net		26 223	25 185
Éléments sans incidence sur la trésorerie :			
Intérêts sur la dette à long terme		436	422
Amortissement – immobilisations corporelles		1 535	1 091
Amortissement – immobilisations incorporelles		6 744	5 985
Profit à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 821)	(1 179)
Dépréciation d'immobilisations incorporelles		8 093	2 356
Profit (perte) de change latent(e)		(145)	27
Profit au rachat d'actions privilégiées		—	(100)
Charge d'impôt sur le résultat		9 680	9 123
Produits différés		1 439	(95)
Autres	5	100	—
		52 284	42 815
Remboursements d'impôt reçus		25	508
Impôt payé		(8 930)	(9 027)
Intérêts versés		(188)	(162)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	31	8 046	(1 175)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		51 237	32 959
Activités d'investissement			
Sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions	8	(7 579)	(25 100)
Somme versée au rachat d'actions d'un détenteur de participations ne donnant pas le contrôle		—	(300)
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 9286-5591 Québec inc.	5	(800)	—
Acquisition d'immobilisations corporelles		(3 426)	(610)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(48)	(247)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		4 853	2 034
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(7 000)	(24 223)

Groupe d'Alimentation MTY inc.
États consolidés des flux de trésorerie (suite)

Exercices terminés les 30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2015	2014
		\$	\$
	5		(Retraité)
Activités de financement			
Émission d'acceptations bancaires		17 300	26 750
Remboursement d'acceptations bancaires		(22 750)	(27 000)
Remboursement sur la dette à long terme		(4 411)	(1 655)
Émission d'actions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de filiales		—	300
Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de filiales		(40)	(55)
Dividendes versés		(7 648)	(6 501)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(17 549)	(8 161)
Augmentation nette de la trésorerie		26 688	575
Trésorerie au début		6 701	6 113
Trésorerie liée à une acquisition	8	28	13
Trésorerie à la fin		33 417	6 701

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

1. Description des activités

Le Groupe d'Alimentation MTY inc. (la « Société ») est un franchiseur exerçant ses activités dans le secteur de la restauration rapide. Ses activités consistent à franchiser des concepts et à exploiter des établissements lui appartenant sous une multitude de bannières. La Société exploite également un centre de distribution et une usine de transformation des aliments, lesquels sont situés dans la province de Québec.

La Société a été constituée sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et est inscrite à la Bourse de Toronto. Son siège social se situe au 8150, autoroute Transcanadienne, bureau 200, Ville Saint-Laurent (Québec).

2. Base d'établissement

Les états financiers consolidés ont été dressés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains biens et instruments financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou qu'il soit estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur, aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir dans les présents états financiers consolidés, est déterminée sur cette base, sauf en ce qui a trait aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 2, aux opérations de location qui entrent dans le champ d'application d'IAS 17 et aux mesures présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans IAS 2 ou la valeur d'utilité dans IAS 36.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie en fonction du niveau (1, 2 ou 3) auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité ; cette hiérarchie est décrite ci-dessous :

- Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement ; et
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société, et les montants des tableaux sont arrondis au millier de dollars près (000 \$), sauf indication contraire.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

2. Base d'établissement (suite)

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Société ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés le 15 février 2016.

3. Méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes visées par les états financiers consolidés.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et des entités (y compris les entités ad hoc) contrôlées par la Société et ses filiales.

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et les états financiers des entités (y compris les entités ad hoc) contrôlées par la Société et ses filiales. La Société a le contrôle lorsqu'elle :

- détient le pouvoir sur l'entité émettrice ;
- est exposée, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice ; et
- a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les principales filiales sont les suivantes :

<u>Principales filiales</u>	<u>Participation aux capitaux propres</u>
	%
Les Entreprises MTY Tiki Ming inc.	100
MTY Franchising USA, Inc.	100
Mucho Burrito Franchising USA, Inc.	100
9286-5591 Québec inc.	100
154338 Canada inc.	50
8825726 Canada inc.	90
7687561 Canada inc.	99
BSB Franchising USA, Inc.	60
9410198 Canada inc.	60

La Société réévalue si elle contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

Si la Société ne détient pas la majorité des droits de vote dans une entité émettrice, elle a des droits qui sont suffisants pour lui conférer le pouvoir lorsqu'elle a la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes de l'entité émettrice.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Méthode de consolidation (suite)

La Société prend en considération tous les faits et circonstances pertinents lorsqu'elle évalue si les droits de vote qu'elle détient dans l'entité émettrice sont suffisants pour lui conférer le pouvoir, y compris les suivants :

- le nombre de droits de vote que la Société détient par rapport au nombre de droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion ;
- les droits de vote potentiels détenus par la Société, les autres détenteurs de droits de vote ou d'autres parties ;
- les droits découlant d'autres accords contractuels ; et
- les autres faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que la Société a, ou n'a pas, la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les tendances du vote lors des précédentes assemblées des actionnaires.

La Société consolide une filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesse de la consolider lorsqu'elle en perd le contrôle. Précisément, les produits et les charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global à compter de la date où la Société acquiert le contrôle de la filiale et jusqu'à la date où elle cesse de contrôler celle-ci.

Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total des filiales est attribué aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces dernières.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec les méthodes comptables de la Société.

Les transactions, charges, soldes et produits intersociétés sont tous entièrement éliminés lors de la consolidation.

Changements dans les participations de la Société dans des filiales existantes

Les changements dans les participations de la Société dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. La valeur comptable des participations de la Société et des participations ne donnant pas le contrôle est ajustée pour tenir compte des changements de leurs participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres et est attribué aux propriétaires de la Société.

Lorsque la Société perd le contrôle d'une filiale, un profit ou une perte est comptabilisé en résultat net et est calculé comme l'écart entre i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée ; et ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement à cette filiale sont comptabilisés comme si la Société avait directement sorti les actifs ou les passifs connexes de la filiale (c.-à-d. reclassé en résultat net ou transféré à une autre catégorie de capitaux propres, tel que le spécifient ou le permettent les IFRS applicables). La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IAS 39, ou bien, le cas échéant, comme le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou une coentreprise.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée lors d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, calculée comme étant la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés par la Société et des passifs engagés par la Société auprès des anciens propriétaires de l'entreprise acquise en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur, sauf les actifs ou les passifs d'impôt différé et les actifs ou les passifs liés aux avantages du personnel, qui sont respectivement constatés et évalués conformément à IAS 12, *Impôts sur le résultat* et à IAS 19, *Avantages du personnel*.

Le goodwill est calculé comme étant l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant) sur le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si, après la réévaluation, le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris est plus élevé que la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant), l'excédent est comptabilisé immédiatement dans les profits ou les pertes en tant que profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Les participations ne donnant pas le contrôle constituent des droits de propriété actuels et leurs porteurs ont droit à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation. Ces participations peuvent être initialement mesurées soit à la juste valeur, soit selon la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise. La méthode d'évaluation est choisie selon la transaction. Les autres types de participations ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur ou, le cas échéant, conformément à la méthode prescrite par une autre IFRS.

Lorsque la contrepartie transférée par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises comprend des actifs ou des passifs liés à un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse comme une partie de la contrepartie transférée dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation sont comptabilisées de manière rétrospective, et les ajustements correspondants sont comptabilisés à même le goodwill. Les ajustements de période d'évaluation sont des ajustements qui découlent d'informations additionnelles obtenues durant la période d'évaluation (qui ne peut excéder un an à partir de la date d'acquisition) à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui ne constituent pas des ajustements de période d'évaluation dépend du classement de la contrepartie éventuelle. La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres n'est pas réévaluée aux dates de clôture ultérieures, et son règlement ultérieur est comptabilisé en capitaux propres. La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôture ultérieures conformément à IAS 39, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation* ou à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, selon le cas, et le profit ou la perte correspondant est comptabilisé en résultat net.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Regroupements d'entreprises (suite)

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la participation précédemment détenue par la Société dans l'entreprise acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition (c.-à-d. la date à laquelle la Société obtient le contrôle), et le profit ou la perte découlant de cette réévaluation, le cas échéant, est comptabilisé en résultat net. Les montants liés aux participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net lorsqu'un tel traitement aurait été approprié si ces participations avaient été cédées.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, la Société mentionne dans ses états financiers les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés de manière rétrospective pendant la période d'évaluation (voir ci-dessus), ou des actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés, afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

Les variations des participations dans une filiale qui n'entraînent aucune perte de contrôle sont comptabilisées en tant qu'opérations sur capitaux propres, sans incidence sur le résultat net ou sur les autres éléments du résultat global.

Goodwill

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise est comptabilisé au coût établi à la date de l'acquisition de l'entreprise, déduction faite des cumuls des pertes de valeur, le cas échéant.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie et qu'une partie des activités de cette unité est cédée, le goodwill lié aux activités cédées est inclus dans la valeur comptable des activités lors de la détermination du profit ou de la perte sur cession des activités. Le goodwill cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives des activités et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques iront à la Société et lorsque les produits peuvent être évalués de manière fiable, sans égard au moment où le paiement sera effectué. Les produits sont évalués selon la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, compte tenu des modalités de paiement définies par contrat et compte non tenu des taxes et des droits.

Les produits sont généralement comptabilisés à la vente des produits et services, lorsque les produits sont livrés ou les services exécutés, lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies et lorsque le recouvrement des sommes dues est raisonnablement assuré.

i) Produits tirés des franchises

Les redevances sont basées soit sur un pourcentage des ventes brutes comptabilisées par les franchisés, soit sur des frais mensuels fixes. Elles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement, selon la teneur des accords connexes, s'il est probable que les avantages économiques iront à la Société et si la valeur des produits peut être évaluée de manière fiable.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

i) Produits tirés des franchises (suite)

Les droits de franchise initiaux sont comptabilisés lorsque la quasi-totalité des services initiaux, tels qu'ils sont énoncés dans le contrat de franchise, ont été exécutés, ce qui correspond habituellement à la date de début des activités de la franchise.

Les produits tirés de la vente d'établissements franchisés sont comptabilisés au moment où le franchisé prend le contrôle de la franchise.

Les produits tirés de la construction et de la rénovation de restaurants sont comptabilisés selon l'état d'avancement de l'activité au contrat à la fin de la période de présentation de l'information financière. Ils sont évalués en fonction des coûts du contrat engagés pour le travail effectué à ce jour par rapport au total estimatif des coûts du contrat, sauf dans l'éventualité où cette proportion ne serait pas représentative de l'état d'avancement. Lorsqu'il est possible que le total des coûts du contrat excède les produits tirés du contrat, la perte prévue est immédiatement comptabilisée en charges. Lorsque le résultat du projet ne peut être estimé de manière fiable, les produits sont comptabilisés jusqu'à concurrence des charges comptabilisées au cours de la période. L'excédent des produits comptabilisés sur les montants facturés est comptabilisé dans les débiteurs.

Les droits liés aux licences maîtresses sont comptabilisés lorsque la Société a rempli la quasi-totalité de ses obligations importantes initiales aux termes du contrat, ce qui se produit généralement lors de la signature du contrat. Ces produits sont comptabilisés dans les droits de franchise initiaux (note 24).

Les droits liés au renouvellement et au transfert sont comptabilisés lorsque la quasi-totalité des services applicables requis par la Société aux termes du contrat de franchise ont été exécutés, ce qui se produit généralement lors de la signature du contrat. Ces produits sont comptabilisés dans les autres produits (note 24).

La Société tire des revenus de certains contrats de location qu'elle détient et de la location d'enseignes. La politique de la Société est décrite ci-dessous.

La Société reçoit des contreparties de certains fournisseurs. Les apports des fournisseurs sont comptabilisés en tant que produits à mesure qu'ils sont gagnés. Ces produits sont comptabilisés dans les autres revenus de franchisage (note 24).

ii) Produits tirés du centre de distribution

Les produits liés à la distribution sont comptabilisés lorsque les biens ont été livrés ou lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

iii) Produits tirés de la transformation des aliments

Les produits liés à la transformation des aliments sont comptabilisés lorsque les biens ont été livrés aux utilisateurs finaux ou lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés aux distributeurs et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

iv) Produits tirés des établissements appartenant à la Société

Les produits tirés des établissements appartenant à la Société sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsque les modalités du contrat de location font en sorte que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés au locataire. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

La Société en tant que bailleur

Les revenus locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location visé.

La Société en tant que preneur

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location, sauf si une autre méthode est plus représentative du calendrier selon lequel les actifs loués procurent des avantages économiques. Les loyers conditionnels liés aux contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés.

Dans le cas où des incitatifs à la location sont accordés lors de la négociation des contrats de location simple, ils sont comptabilisés en tant que passif. L'ensemble des avantages tirés des incitatifs est comptabilisé en réduction des charges locatives de façon linéaire, sauf si une autre méthode est plus représentative du calendrier selon lequel les actifs loués procurent des avantages économiques.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés dans la monnaie fonctionnelle de la Société, le dollar canadien. Chaque entité de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle ; les éléments des états financiers de chaque entité sont évalués en utilisant cette monnaie. La monnaie fonctionnelle est celle de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Devises

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les actifs et passifs monétaires libellés autrement que dans la monnaie fonctionnelle de la Société sont convertis aux taux de change en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les produits et charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction, sauf les amortissements, qui sont convertis aux taux de change historiques. Les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils se produisent, en tant que profit (perte) de change. Les actifs et passifs d'un établissement à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de change qui résultent de la conversion d'un établissement à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la sortie totale ou partielle du placement dans un établissement à l'étranger, l'écart de conversion des monnaies étrangères ou une partie de celui-ci sera comptabilisé à l'état consolidé des résultats en tant qu'autres produits (charges).

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Imposition

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme des impôts actuellement exigibles et de l'impôt différé.

Impôt exigible

L'impôt actuellement exigible est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice inscrit dans l'état consolidé des résultats en raison des éléments des produits ou des charges qui sont imposables ou déductibles pour d'autres exercices et des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif de la Société lié à l'impôt exigible est calculé selon les taux d'imposition qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôt différé

L'impôt différé est constaté pour les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et leurs valeurs fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporaires imposables. Les actifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable auquel pourront être imputées ces différences temporaires déductibles. Ces actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si les différences temporaires découlent d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale (autrement que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, sauf lorsque la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires déductibles générées par de telles participations ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable suffisant auquel pourra être imputée la différence temporaire et que la différence temporaire s'inversera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, selon les taux d'imposition (et les lois fiscales) qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Imposition (suite)

Impôt exigible et impôt différé pour l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf lorsqu'ils concernent des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt exigible ou l'impôt différé est aussi comptabilisé en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, respectivement. Lorsque l'impôt exigible ou l'impôt différé est généré par la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est comprise dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

Immobilisations corporelles

Les terrains et les bâtiments qui sont détenus pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, ou à des fins administratives, sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière à leurs coûts historiques, déduction faite de l'amortissement cumulé (bâtiments) et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris tous les coûts directement attribuables à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue.

Le matériel, les améliorations locatives, le matériel roulant et le matériel informatique sont présentés au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé de manière à éliminer le coût ou l'évaluation des actifs (autres que les terrains), diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité, au moyen de la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective.

Un élément d'immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un élément d'immobilisations corporelles est déterminé comme étant la différence entre le produit des ventes et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat net.

L'amortissement est basé sur les durées suivantes :

Bâtiments		
Structure et composants	Linéaire	25 à 50 ans
Matériel	Linéaire	3 à 10 ans
Améliorations locatives et enseignes	Linéaire	Durée du bail
Matériel roulant	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 7 ans

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement est comptabilisé de façon linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les durées d'utilité estimées et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisées séparément du goodwill sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amorties et sont par conséquent comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Décomptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle, déterminé comme étant la différence entre le produit net de la sortie de l'actif et sa valeur comptable, est comptabilisé en résultat net lors de la décomptabilisation de l'actif.

Les immobilisations incorporelles suivantes figurent actuellement dans les livres de la Société :

Droits de franchise et droits de franchise maîtresse

Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisés à la juste valeur des flux de rentrées futurs estimés générés par l'acquisition de franchises. Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse sont généralement amortis de façon linéaire sur la durée des accords, qui varie généralement entre 10 et 20 ans.

Certains droits de franchise maîtresse n'ont pas de durée précise. Par conséquent, ils ne sont pas amortis, puisque leur durée de vie est indéterminée.

Droits de substitution

Les droits de substitution sont des droits que la Société peut exercer afin de prendre possession des lieux loués et des baux correspondants à sa franchise en cas de défaut de paiement. Ces droits acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisés à la juste valeur au moment de l'acquisition et sont amortis de façon linéaire sur la durée des contrats de franchise.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations incorporelles (suite)

Marques de commerce

Les marques de commerce acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisées à leur juste valeur au moment de l'acquisition et elles ne sont pas amorties. Il a été déterminé que les marques de commerce avaient une durée d'utilité indéterminée en raison de la forte reconnaissance qui leur est associée et de leur capacité à générer des produits dans une conjoncture économique changeante et ce, pour une durée indéterminée.

Contrats de location

Les contrats de location, qui représentent la valeur associée aux conditions ou aux emplacements préférentiels, sont amortis de façon linéaire sur leur durée.

Autres

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels achetés, lesquels ont été amortis de façon linéaire sur leur durée de vie.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il y a une indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'il est possible de déterminer un mode d'affectation raisonnable et cohérent, les actifs de support sont également affectés aux unités génératrices de trésorerie prises individuellement, ou au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé. La majorité des immobilisations incorporelles de la Société n'ont pas de flux de rentrées indépendants de ceux générés par d'autres actifs et en conséquence, elles sont soumises au test de dépréciation de leurs unités génératrices de trésorerie respectives.

Les immobilisations incorporelles dont les durées d'utilité sont indéterminées sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il existe une indication que l'actif ait pu subir une perte de valeur.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net. La Société ne réduit pas la valeur comptable d'un actif en deçà de sa valeur recouvrable.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill (suite)

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Perte de valeur du goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie) de la Société qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables du goodwill afin de déterminer s'il y a une indication qu'il a subi une perte de valeur. S'il y a une indication de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill est attribué est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, puis est imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif compris dans l'unité. Toute perte de valeur concernant un goodwill est comptabilisée directement en résultat net dans l'état consolidé des résultats. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans des périodes ultérieures. Qu'il y ait une indication de perte de valeur ou non, le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année, et chaque fois qu'il y a une indication de perte de valeur.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme, s'il en est, dont l'échéance à l'acquisition est généralement de trois mois ou moins ou qui sont rachetables en tout temps à pleine valeur et dont le risque de variation de valeur n'est pas important.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des produits finis comprend une quote-part des coûts indirects de production fondée sur la capacité de production normale.

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des contrats pour la construction et la vente de franchises. Les travaux en cours connexes comprennent tous les coûts directs liés à la construction de ces franchises et sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Stocks (suite)

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé des stocks, diminué de tous les coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société doive éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé à titre de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des flux de trésorerie estimés requis pour éteindre l'obligation par application d'un taux avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation. Elles sont comptabilisées au coût des marchandises vendues et louées (note 25) à l'état consolidé des résultats.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée auprès d'un tiers, une créance est comptabilisée en tant qu'actif si la Société a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement et que la valeur de la créance peut être évaluée de manière fiable.

Contrats déficitaires

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque la Société a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

Passifs liés aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation

Les passifs liés aux cartes-cadeaux correspondent aux passifs associés aux soldes inutilisés de cartes de paiement rechargeables. Les passifs liés aux programmes de fidélisation correspondent à la valeur en argent des points de fidélité gagnés et inutilisés par les clients.

Procès, litiges et établissements fermés

Des provisions pour les coûts prévus liés aux procès, aux litiges et au règlement des contrats de location des établissements fermés sont comptabilisées lorsqu'il devient probable que la Société devra éteindre l'obligation, selon les meilleures estimations de la direction quant aux dépenses requises pour éteindre l'obligation de la Société.

Passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises

Les passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. À la fin des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, ces passifs éventuels sont évalués au plus élevé du montant qui aurait été comptabilisé en vertu d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, et du montant initialement comptabilisé diminué du cumul de l'amortissement comptabilisé, le cas échéant.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsqu'une entité devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs financiers et de passifs financiers (autres que des actifs financiers et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers et de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Les évaluations subséquentes des actifs financiers et des passifs financiers sont effectuées en fonction de leur classement, tel qu'il est décrit ci-dessous. Leur classement est fondé sur l'objectif pour lequel les instruments financiers ont été acquis ou émis, leurs caractéristiques et la façon dont la Société a désigné ces instruments.

Classement

Trésorerie	Prêts et créances
Débiteurs	Prêts et créances
Dépôts	Prêts et créances
Prêts	Prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers
Ligne de crédit	Autres passifs financiers
Dette à long terme	Autres passifs financiers

Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés selon les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, placements détenus jusqu'à leur échéance, actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances. Le classement dépend de la nature et de l'objectif des actifs financiers et est déterminé au moment de la comptabilisation initiale.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'ensemble des commissions et des points payés ou reçus faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction ainsi que des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les produits tirés des instruments d'emprunt classés dans une autre catégorie que celle des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances (qui comprennent les créances clients et autres débiteurs, la trésorerie et les dépôts) sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Actifs financiers (suite)

Prêts et créances (suite)

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme lorsque la comptabilisation des intérêts serait non significative.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués pour déterminer s'il existe des indicateurs de perte de valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. On considère qu'un actif financier a subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de cet actif financier sur les flux de trésorerie futurs estimés liés au placement.

Pour tous les autres actifs financiers, les éléments ci-dessous peuvent représenter une indication objective de perte de valeur :

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie ;
- Une rupture de contrat, telle qu'un défaut ou retard de paiement des intérêts ou du principal ;
- La probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur ;
- La disparition d'un marché pour cet actif financier, du fait de difficultés financières.

Pour certaines catégories d'actifs financiers, notamment les créances clients, les actifs qui ne se sont pas dépréciés individuellement font également l'objet d'un test de dépréciation collectif. Les éléments suivants peuvent représenter une indication objective de la dépréciation d'un portefeuille de créances : les antécédents de la Société en matière de recouvrement, une augmentation du nombre de retards de paiement au sein du portefeuille, au-delà d'une période de crédit, et des changements observables dans la conjoncture économique nationale ou régionale qui sont en corrélation avec les défaillances sur les créances.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur comptabilisée est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux de rendement courant sur le marché pour un actif financier similaire. Une perte de valeur ainsi comptabilisée ne doit pas être reprise lors d'une période ultérieure.

La valeur comptable de l'actif financier est réduite du montant de la perte de valeur directement pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients, dont la valeur comptable est réduite par l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Si une créance client est considérée comme irrécouvrable, elle est sortie à même le compte de correction de valeur. Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment sortis est crédité au compte de correction de valeur. Les variations de la valeur comptable du compte de correction de valeur sont comptabilisées en résultat net.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Actifs financiers (suite)

Dépréciation d'actifs financiers (suite)

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, si au cours d'une période ultérieure le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être liée objectivement à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise par le biais du résultat net, dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de la reprise de la perte de valeur n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque la Société transfère à une autre entité l'actif financier ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir et du profit (ou de la perte) cumulé(e) qui avait été comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global et ajouté(e) aux capitaux propres est comptabilisée en résultat net.

Passifs financiers

Classement à titre d'emprunt ou de capitaux propres

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres émis par une entité sont classés soit comme passifs financiers, soit comme capitaux propres, selon la substance des ententes contractuelles et les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres.

Instruments de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par la Société sont comptabilisés selon le montant du produit reçu, déduction faite des frais d'émission directs.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés soit comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, soit comme autres passifs financiers.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers (y compris les emprunts) sont par la suite évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier seulement lorsque les obligations de la Société sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Fonds promotionnels

La Société assure la gestion des fonds affectés à la promotion de ses bannières. Ces fonds sont établis pour chacune des bannières et servent à recueillir et à gérer des sommes destinées au financement de programmes publicitaires et promotionnels ainsi que d'autres mesures visant à accroître les ventes et à améliorer l'image et la réputation des bannières. Les apports à ces fonds correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires. Les produits et charges des fonds promotionnels ne sont pas présentés dans l'état des résultats de la Société, car les apports versés à ces fonds sont présentés séparément et destinés à des fins précises. L'ensemble des sommes à payer au titre des réserves liées aux fonds promotionnels s'élève à un surplus de 1 270 \$ (déficit de 1 018 \$ au 30 novembre 2014). Ces sommes sont présentées dans les créditeurs et charges à payer.

Informations sectorielles

Un secteur opérationnel est une composante identifiable de la Société qui se livre à des activités commerciales dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des charges et produits relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société, et pour laquelle de l'information financière distincte est disponible. Des informations sectorielles sont fournies à l'égard des secteurs opérationnels de la Société (note 30), lesquels sont établis en fonction de la structure de gestion de la Société et de sa structure interne de présentation de l'information financière. Les résultats opérationnels de tous les secteurs opérationnels sont régulièrement examinés par la direction en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci. La Société exerce ses activités dans quatre secteurs distincts : le franchisage, l'exploitation de restaurants, la distribution et la transformation des aliments.

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

L'application des méthodes comptables de la Société, qui sont décrites à la note 3, requiert de la direction qu'elle exerce son jugement quant à l'application des normes comptables et quant à l'établissement d'estimations et à la formulation d'hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qu'il n'est pas facile d'établir au moyen d'autres sources. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Recours à des jugements d'importance critique lors de l'application des méthodes comptables

Les jugements d'importance critique, autres que ceux portant sur des estimations, qui ont été posés par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société et qui ont l'incidence la plus importante sur les montants présentés dans les états financiers consolidés portent sur les points suivants.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Recours à des jugements d'importance critique lors de l'application des méthodes comptables (suite)

Dépréciation des actifs non financiers

La Société évalue si des éléments pouvant indiquer une dépréciation sont présents pour l'ensemble des actifs non financiers, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Pour ce faire, elle doit définir les unités génératrices de trésorerie ; celles-ci sont déterminées en fonction des meilleures estimations de la direction quant à la plus petite taille d'un actif ou d'un groupe d'actifs ayant la capacité de générer des entrées de trésorerie.

Comptabilisation des produits

La direction fonde son jugement sur les critères détaillés présentés dans IAS 18, *Produits des activités ordinaires* et dans IAS 11, *Contrats de construction* en matière de comptabilisation des produits tirés de la vente de biens et des contrats de construction ; elle examine en particulier si la Société a transféré à l'acheteur les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens.

Consolidation des entités ad hoc

Une entité ad hoc est consolidée si, d'après l'évaluation de la substance de sa relation avec la Société et des risques et avantages inhérents à cette structure, la Société conclut qu'elle la contrôle. Une entité ad hoc contrôlée par la Société a été établie selon des conditions qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction de l'entité ad hoc. La Société obtient donc la majeure partie des avantages liés aux activités et à l'actif net de l'entité ad hoc, est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité ad hoc et conserve la majeure partie du risque résiduel ou inhérent à la propriété relatif à l'entité ad hoc ou à ses actifs.

Sources principales d'incertitude relative aux estimations

Les éléments suivants constituent les hypothèses clés concernant l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant.

Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises, la Société doit énoncer des hypothèses et faire des estimations afin de déterminer la répartition du prix d'achat de l'entreprise acquise. À cette fin, la Société doit déterminer la juste valeur à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis, y compris des immobilisations incorporelles telles que les droits de franchise, les droits de franchise maîtresse, les droits de substitution et les marques de commerce, et des passifs repris. L'établissement de la juste valeur tient entre autres compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et de la croissance des ventes réseau. Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, sur le montant comptabilisé net des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous évalués à la date d'acquisition. Ces hypothèses et estimations ont une incidence sur les montants comptabilisés à titre d'actif et de passif dans l'état consolidé de la situation financière à la date d'acquisition.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Regroupements d'entreprise (suite)

De plus, les durées d'utilité estimées des actifs amortissables acquis, l'identification des immobilisations incorporelles et le calcul des durées d'utilité indéfinies ou définies des immobilisations incorporelles acquises ont une incidence sur le résultat futur de la Société.

Dépréciation d'actifs non financiers

L'estimation de la valeur recouvrable des actifs de la Société est généralement fondée sur le calcul de leur valeur d'utilité compte tenu de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, car il a été établi que celle-ci était supérieure à la juste valeur moins les coûts de la vente, sauf pour ce qui est de certains actifs des établissements appartenant à la Société, pour lesquels la juste valeur moins les coûts de la vente était plus élevée que la valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente des établissements appartenant à la Société est généralement déterminée en estimant la valeur de liquidation de l'équipement de restaurant.

À l'exception de la valeur de deux des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») de la Société, la valeur d'utilité des UGT testées était supérieure ou égale à la valeur comptable des actifs. Les estimations des pertes de valeur étaient établies selon un taux d'actualisation de 17% pour les UGT des établissements appartenant à la Société et de 15 % pour les marques de commerce et les droits de franchise. Les taux d'actualisation sont fondés sur des taux avant impôt qui reflètent l'appréciation courante du marché tout en tenant compte de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT.

La dépréciation totale cumulative sur les immobilisations corporelles, qui s'élève à 158 \$ (158 \$ au 30 novembre 2014), correspond à une réduction de la valeur comptable des améliorations locatives et du matériel à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, laquelle était supérieure à leur valeur d'utilité.

Ces calculs sont fondés sur notre meilleure estimation des flux de trésorerie futurs, laquelle s'appuie sur les flux de trésorerie de chaque UGT pour l'exercice précédent, extrapolés afin d'obtenir le rendement futur d'une UGT à la date la plus rapprochée des dates suivantes : la résiliation du contrat de location (le cas échéant) ou une échéance à cinq ans; une valeur finale est ensuite calculée au-delà de cette période, sous l'hypothèse qu'il n'y a aucune croissance par rapport aux flux de trésorerie des périodes précédentes. Les flux de trésorerie d'une période de cinq ans ont été utilisés, puisque les prévisions à plus longue échéance ne peuvent être faites avec une précision raisonnable.

Une variation de 1% du taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la dépréciation ne se traduirait pas par une dépréciation significative supplémentaire des immobilisations corporelles des établissements appartenant à la Société.

Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé une perte de valeur de deux de ses UGT après un recul de la performance de la marque en question. La dépréciation, qui s'élève au total à 7 893 \$, correspond à une réduction de la valeur comptable de la valeur d'utilité des UGT. Une variation de 1% du taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la dépréciation se traduirait par une variation de 221 \$ de la dépréciation.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Dépréciation du goodwill

Pour déterminer si le goodwill a subi une dépréciation, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité des UGT auxquelles le goodwill a été attribué. Le calcul de la valeur d'utilité exige de la direction qu'elle estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de l'UGT et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié afin de déterminer la valeur actualisée. Au cours de l'exercice, il a été établi que le goodwill attribué à 7687567 Canada inc. a subi une dépréciation s'élevant à 200 \$ (néant au 30 novembre 2014) lors de la reconsolidation de la filiale (note 5). L'estimation initiale du goodwill tenait essentiellement à un contrat cédé à l'entreprise par l'un des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle lors de la constitution de la filiale. Ce contrat a été résilié en 2015.

La Société a utilisé un taux d'actualisation de 13 % pour l'évaluation du goodwill. Aucune augmentation n'a été appliquée aux flux de trésorerie utilisés pour estimer la valeur finale.

Durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles

Comme il est indiqué à la note 3 ci-dessus, la Société revoit les durées d'utilité estimées de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée à la fin de chaque exercice et détermine si les durées d'utilité de certains éléments devraient être raccourcies ou étendues en fonction de divers facteurs, notamment la technologie, la concurrence et la révision de l'offre de services. Au cours des exercices terminés les 30 novembre 2015 et 2014, la Société n'a pas eu à ajuster les durées d'utilité des actifs en se fondant sur les facteurs décrits précédemment.

Provisions

La Société formule des hypothèses et des estimations fondées sur sa connaissance actuelle des sommes qu'elle aura à déboursier dans le futur relativement à divers événements passés pour lesquels le montant à déboursier et le moment du décaissement sont incertains au moment de la présentation de ses états financiers. Ces sommes comprennent les provisions à l'égard de contrats déficitaires, de procès et litiges et d'éventualités.

Comptabilisation des produits de contrats de construction et de rénovation

Les produits de la construction et de la rénovation de restaurants sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité contractuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière. La direction estime le pourcentage d'avancement en se fondant sur les coûts engagés jusqu'alors par rapport aux coûts estimatifs totaux du contrat, sauf dans l'éventualité où cette proportion ne serait pas représentative de l'état d'avancement.

Consolidation des entités ad hoc

La Société doit consolider quelques sociétés ad hoc. Pour ce faire, la Société doit formuler des hypothèses à l'égard de certaines informations qui ne sont pas disponibles facilement ou qui ne peuvent être obtenues dans les délais de présentation. Ainsi, des hypothèses sont avancées et des estimations sont faites afin d'établir une valeur pour les actifs courants, les passifs courants et les passifs non courants ainsi que les résultats opérationnels en général.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Débiteurs

La Société comptabilise une provision pour créances douteuses sur la base de l'expérience passée, de la situation de chaque établissement, de la situation financière de la contrepartie et de l'ancienneté des créances.

Les créances clients comprennent des sommes impayées à la fin de la période de présentation de l'information financière pour lesquelles la Société n'a pas comptabilisé de provision pour créances douteuses, puisque la qualité du crédit de la contrepartie n'a pas subi de modification importante et que ces sommes sont donc considérées comme étant recouvrables.

5. Consolidation

Évolution des participations ne donnant pas le contrôle

En mars 2015, la Société a acquis le solde de 20% des participations ne donnant pas le contrôle dans 9286-5591 Québec inc. (ThaiZone) pour une contrepartie de 800 \$. En conséquence, 9286-5591 Québec inc. est désormais la propriété exclusive de la Société.

Modification de la méthode de consolidation

En septembre 2013, la Société a mis en vente sa participation de 51% dans 7687567 Canada inc., une usine de transformation des aliments située à Saint-Romuald, au Québec. Le placement a donc été reclassé en tant que participation dans une filiale détenue en vue de la vente.

En juillet 2014, la Société a acquis la participation de l'un des actionnaires minoritaires pour une contrepartie de 300 \$, ceci en vue de faciliter une restructuration des opérations de l'usine. À la suite de cette transaction, la Société détenait 91% des actions de 7687567 Canada inc.

En décembre 2014, la Société a accru sa participation dans 7687567 Canada inc. à 99% par le biais de la conversion d'un investissement de 750 \$ qui a eu pour effet de diluer la participation de l'actionnaire minoritaire. L'appel de liquidités avait été nécessaire au financement des opérations de la filiale.

En mai 2015, la Société a estimé que la vente de 7687567 Canada inc. dans un avenir proche était improbable et de ce fait, la participation dans une filiale détenue en vue de la vente a été reclassée en tant que filiale consolidée. Les soldes de l'exercice antérieur portés aux états consolidés des résultats et du résultat global, aux états de la situation financière ainsi qu'aux états des flux de trésorerie ont été retraités en fonction de ce reclassement.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Développements au sujet des conventions comptables

La norme suivante publiée par l'IASB a été adoptée par la Société le 1^{er} décembre 2014 :

Modifications d'IAS 32, Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

La Société a appliqué les modifications d'IAS 32, *Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers* pour la première fois durant l'exercice considéré. Les modifications d'IAS 32 donnent des précisions sur les exigences en matière de compensation d'actifs financiers et de passifs financiers. En particulier, elles précisent le sens des expressions « a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compensation » et « réalisation et règlement simultanés ».

Comme la Société ne dispose pas d'actifs financiers ni de passifs financiers admissibles à la compensation, l'application des modifications n'a eu aucune incidence sur les informations à fournir ou sur les montants comptabilisés dans ses états financiers consolidés.

7. Modifications comptables futures

Plusieurs nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), mais n'étaient pas encore en vigueur pour la période terminée le 30 novembre 2015 ; elles n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés.

Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société :

En vigueur pour les exercices ouverts à compter du :

IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	1 ^{er} janvier 2018	Adoption anticipée permise
IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients</i>	1 ^{er} janvier 2018	Adoption anticipée permise
IFRS 16, <i>Contrats de location</i>	1 ^{er} janvier 2019	Adoption anticipée permise
IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>	1 ^{er} janvier 2016	Adoption anticipée permise

IFRS 9 remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La norme comporte des exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation, à la dépréciation, à la décomptabilisation et au modèle général de comptabilité de couverture. L'IASB a terminé son projet visant à remplacer IAS 39 par étapes, étoffant IFRS 9 chaque fois qu'une étape était franchie. La version de la norme publiée en 2014 remplace toutes les versions précédentes ; néanmoins, pendant une période définie, des versions précédentes d'IFRS 9 peuvent faire l'objet d'une adoption anticipée, si ce n'est déjà fait, pourvu que la date d'application initiale pertinente soit antérieure au 1^{er} février 2015. IFRS 9 ne remplace pas l'exigence concernant la comptabilité de couverture de juste valeur dans le cas du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille ; cette phase du projet a été dissociée du projet IFRS étant donné le caractère à plus long terme du projet de macro-couvertures qui, suivant la procédure officielle, en est présentement au stade du document de travail. En conséquence, l'exception prévue par IAS 39 à l'égard de la couverture de juste valeur dans le cas de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers continue de s'appliquer.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

7. Modifications comptables futures (suite)

IFRS 15 remplace les normes suivantes : IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et SIC 31, *Produits des activités ordinaires – Opérations de troc impliquant des services de publicité*. Cette nouvelle norme prescrit le traitement comptable et la présentation des produits des activités ordinaires découlant de tout contrat avec les clients.

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 qui fournit un modèle détaillé pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. La norme a préséance sur IAS 17, *Contrats de location* et les indications interprétatives qui l'accompagnent. Des changements importants sont apportés à la comptabilité du preneur, la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple étant éliminée, tandis que l'actif lié au droit d'utilisation et l'obligation locative sont comptabilisés pour tous les contrats de location (sous réserve de quelques exceptions à l'égard de la location à court terme et de la location d'actifs de faible valeur). À l'opposé, IFRS 16 n'apporte pas de changements significatifs au traitement comptable exigé des bailleurs. IFRS 16 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et l'application anticipée est permis si IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a aussi été appliquée.

IAS clarifie et modifie les exigences relatives à l'information à présenter.

La Société évalue actuellement l'étendue de l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés.

8. Acquisitions d'entreprises

I) Acquisition réalisée en septembre 2015

Le 18 septembre 2015, la Société a acquis l'actif de Big Smoke Burger pour une contrepartie totale de 5 000 \$. L'opération visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer le portefeuille de marques de MTY.

	2015
Contrepartie versée :	\$
Prix d'achat	5 000
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(38)
Montant net des obligations prises en charge	(98)
Prix d'achat net	4 864
Émission d'actions en faveur du détenteur d'une participation ne donnant pas le contrôle	(2 000)
Retenue	(262)
Sortie nette de trésorerie	2 602

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

8. Acquisitions d'entreprises (suite)

I) Acquisition réalisée en septembre 2015 (suite)

Le tableau ci-dessous présente la répartition préliminaire du prix d'achat :

	2015
	\$
Actifs nets acquis :	
Actifs courants	
Trésorerie	3
Stocks	44
Charges payées d'avance et dépôts	33
	80
Immobilisations corporelles	853
Droits de franchise	852
Marque de commerce	3 305
Goodwill ⁽¹⁾	840
	5 930
Passif courant	
Créditeurs et charges à payer	18
Produits différés	447
Impôt différé	601
	1 066
Prix d'achat net	4 864

⁽¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt

Le goodwill reflète l'incidence de l'acquisition sur la capacité de la Société de générer des profits futurs supérieurs aux profits actuels. La contrepartie versée est principalement liée aux synergies combinées, qui elles sont principalement liées à la croissance des produits. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisqu'ils ne répondent pas aux critères de comptabilisation initiale des immobilisations incorporelles identifiables.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges s'élèvent à néant \$.

La répartition du prix d'achat demeure préliminaire puisque les ajustements post-acquisition ne sont pas finalisés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

8. Acquisitions d'entreprises

II) Acquisitions réalisées en décembre 2014

Le 18 décembre 2014, la Société a acquis l'actif de Manchu Wok, de Wasabi Grill & Noodle et de SenseAsian pour une contrepartie totale se chiffrant à 7 889 \$. L'opération visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer le portefeuille de marques de MTY.

	2015
	\$
Contrepartie versée :	
Prix d'achat	7 889
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(81)
Montant net des obligations prises en charge	(1 662)
Prix d'achat net	6 146
Retenue	(1 169)
Sortie nette de trésorerie	4 977

Le tableau ci-dessous présente la répartition du prix d'achat :

	2015
	\$
Actifs nets acquis :	
Actifs courants	
Trésorerie	25
Stocks	145
Charges payées d'avance et dépôts	309
	479
Immobilisations	930
Droits de franchise	1 217
Marque de commerce	5 529
Goodwill ⁽¹⁾	306
	8 461
Passif courant	
Créditeurs et charges à payer	1 907
Produits différés	65
Impôt différé	343
	2 315
Prix d'achat net	6 146

⁽¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

8. Acquisitions d'entreprises (suite)

II) Acquisitions réalisées en décembre 2014 (suite)

Le goodwill reflète l'incidence de l'acquisition sur la capacité de la Société de générer des profits futurs supérieurs aux profits actuels. La contrepartie versée est principalement liée aux synergies combinées, qui elles sont principalement liées à la croissance des produits. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisqu'ils ne répondent pas aux critères de comptabilisation initiale des immobilisations incorporelles identifiables.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges s'élèvent à 80 \$ et sont compris dans l'état des résultats de la Société.

Au cours du quatrième trimestre 2015, la Société a complété son évaluation générale de la juste valeur de l'actif net acquis de Manchu Wok, Wasabi Grill & Noodle et SenseAsian, de même que la répartition du prix d'achat. La finalisation de l'évaluation de la juste valeur des immobilisations incorporelles pendant la période d'évaluation a donné lieu à un rajustement du goodwill initial s'élevant à 397 \$ comptabilisé lors de l'acquisition de Manchu Wok, Wasabi Grill & Noodle et SenseAsian, le 18 décembre 2014, et porté à la note sur les acquisitions d'entreprises des états financiers consolidés intermédiaires résumés au 28 février 2015. Des ajustements ont été apportés aux soldes provisionnels indiqués dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés au 28 février 2015 à l'égard de la comptabilisation et de l'évaluation des actifs incorporels et de l'impôt différé.

Le tableau suivant indique les changements apportés à la valeur comptable du goodwill à l'acquisition de Manchu Wok, Wasabi Grill & Noodle et SenseAsian au 30 novembre 2015 :

Goodwill initial rattaché à Manchu Wok, Wasabi Grill & Noodle et SenseAsian tel que rapporté au 28 février 2015	397 \$
Comptabilisation et évaluation des actifs incorporels	(147)
Ajustement à l'impôt différé	56
Solde rajusté au 28 février 2015	306 \$

III) Acquisition réalisée en juillet 2014

Le 21 juillet 2014, la Société a acquis une participation de 90% dans une nouvelle filiale par l'intermédiaire de laquelle elle a acquis l'actif canadien de Madisons New York Grill & Bar pour une contrepartie totale qui se chiffre à 12 925 \$. L'opération a pris effet le 18 juillet 2014 ; elle visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille de marques.

	<u>2014</u>
	\$
Contrepartie versée :	
Prix d'achat	12 925
Montant net des obligations prises en charge	(284)
Prix d'achat net	12 641
Crédit vendeur (note 18)	(1 250)
Sortie nette de trésorerie	<u>11 391</u>

Groupe d'Alimentation MTY inc.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

8. Acquisitions d'entreprises (suite)

III) Acquisition réalisée en juillet 2014 (suite)

Source des fonds :

Trésorerie	2 700
Émission d'actions en faveur d'un détenteur de participations ne donnant pas le contrôle	300
Crédit vendeur (note 18)	1 250
Ligne de crédit (note 15)	7 141
	<u>11 391</u>

Le tableau ci-dessous présente la répartition du prix d'achat :

	<u>2014</u>
Actifs nets acquis :	
Actifs	
Dépôts de location	66
Droits de franchise	6 846
Marque de commerce	3 410
Goodwill ⁽¹⁾	2 895
	<u>13 217</u>
Passifs courants	
Passifs rattachés aux cartes-cadeaux	350
Impôt différé	226
	<u>576</u>
Prix d'achat net	<u>12 641</u>

⁽¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt

Le goodwill reflète l'incidence que l'acquisition de Madisons aura sur la capacité de la Société à générer des profits futurs supérieurs aux profits actuels. La contrepartie versée est principalement liée aux synergies combinées, qui elles sont principalement liées à la croissance des produits. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisqu'ils ne répondent pas aux critères de comptabilisation initiale des immobilisations incorporelles identifiables.

Les frais connexes à l'acquisition se chiffrent à néant \$.

La répartition du prix d'achat a été finalisée en 2015 et aucun ajustement post-acquisition n'a été requis.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

8. Acquisitions d'entreprises (suite)

IV) Acquisitions réalisées en octobre 2014

Le 31 octobre 2014, la Société a acquis l'actif de Café Dépôt, de Muffin Plus, de Sushi-Man et de Fabrika pour une contrepartie totale s'élevant à 13 950 \$. L'opération visait à diversifier l'offre de la Société.

	<u>2014</u>
	\$
Contrepartie versée :	
Prix d'achat	13 950
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(75)
Montant net des obligations prises en charge	(10)
Prix d'achat net	<u>13 865</u>
Retenues	<u>(975)</u>
Sortie nette de trésorerie	<u>12 890</u>

Le tableau ci-dessous présente la répartition préliminaire du prix d'achat :

	<u>2014</u>
	\$
Actifs nets acquis :	
Actifs courants	
Trésorerie	13
Débiteurs	14
Stocks	77
Charges payées d'avance et dépôts	116
	<u>220</u>
Immobilisations corporelles	1 743
Droits de franchise	3 717
Marque de commerce	3 763
Goodwill ⁽¹⁾	5 127
	<u>14 570</u>
Passifs courants	
Charges à payer	418
Produits différés	122
	<u>540</u>
Impôt différé	<u>165</u>
	705
Prix d'achat net	<u>13 865</u>

⁽¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

8. Acquisitions d'entreprises (suite)

IV) Acquisitions réalisées en octobre 2014 (suite)

Le goodwill reflète l'incidence que l'acquisition aura sur la capacité de la Société à générer des profits futurs supérieurs aux profits actuels. La contrepartie versée est principalement liée aux synergies combinées, qui elles sont principalement liées à la croissance des produits. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisqu'ils ne répondent pas aux critères de comptabilisation initiale des immobilisations incorporelles identifiables.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges se sont chiffrés à néant \$.

La répartition du prix d'achat a été finalisée en 2015 et aucun ajustement post-acquisition n'a été nécessaire.

V) Acquisition réalisée en novembre 2014

Le 7 novembre 2014, la Société a acquis les opérations de franchisage de Van Houtte Café Bistros pour une contrepartie totale se chiffrant à 950 \$. L'opération visait à diversifier l'offre de la Société.

	2014
Contrepartie versée :	\$
Prix d'achat	950
Montant net des obligations prises en charge	(153)
Prix d'achat net	797
Solde payable après la clôture	(185)
Sortie nette de trésorerie	612

Le tableau ci-dessous présente la répartition du prix d'achat :

	2014
Actifs	\$
Débiteurs	13
Stocks	1
	14
Immobilisations corporelles	45
Droits de franchise	518
Licence perpétuelle	347
Goodwill ⁽¹⁾	50
	974
Passifs courants	
Provisions	19
Créditeurs et charges à payer	108
Produits différés	27
	154
Impôt différé	23
Prix d'achat net	797

⁽¹⁾Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

8. Acquisitions d'entreprises (suite)

V) Acquisition réalisée en novembre 2014 (suite)

Le goodwill reflète l'incidence que l'acquisition aura sur la capacité de la Société à générer des profits futurs supérieurs aux profits actuels. La contrepartie versée est principalement liée aux synergies combinées, qui elles sont principalement liées à la croissance des produits. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisqu'ils ne répondent pas aux critères de comptabilisation initiale des immobilisations incorporelles identifiables.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges se chiffrent à néant \$.

La répartition du prix d'achat a été finalisée en 2015 et aucun ajustement post-acquisition n'a été nécessaire.

9. Débiteurs

Le tableau ci-après présente des renseignements sur les créances clients qui ne sont pas échues, qui sont échues et sur la provision pour créances douteuses connexe :

	2015	2014
	\$	\$
Total des débiteurs	24 122	21 114
Moins : provision pour créances douteuses	5 388	4 305
Total des débiteurs, montant net	18 734	16 809

Desquels :

	2015	2014
	\$	\$
Non échus	13 069	11 692
Échus depuis plus d'un jour, mais pas plus de 30 jours	1 620	635
Échus depuis plus de 31 jours, mais pas plus de 60 jours	766	914
Échus depuis plus de 61 jours	3 279	3 568
Total des débiteurs, montant net	18 734	16 809
Provision pour créances douteuses au début de l'exercice	4 305	2 287
Ajouts	1 829	3 002
Reprises	(233)	(65)
Radiations	(513)	(919)
Provision pour créances douteuses à la fin de l'exercice	5 388	4 305

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

9. Débiteurs (suite)

La Société comptabilise une provision pour créances douteuses sur la base de l'expérience passée, de la situation de chaque établissement, de la situation financière de la contrepartie et de l'ancienneté des créances.

Les créances clients présentées ci-dessus comprennent certaines sommes qui sont échues à la fin de la période de présentation de l'information financière et pour lesquelles la Société n'a pas comptabilisé de provision pour créances douteuses. En effet, puisque la qualité du crédit de la contrepartie n'a pas fait l'objet de modification importante, ces sommes sont considérées comme étant recouvrables. La Société ne détient pas de garantie ni d'autre rehaussement de crédit sur ces soldes, et n'a pas non plus le droit légal de déduire ces sommes de celles dues par la Société à la contrepartie.

La concentration du risque de crédit est limitée en raison de la diversité de la clientèle et du fait que les clients sont indépendants les uns des autres.

10. Stock

	2015	2014
	\$	\$ (Retraité, note 5)
Matières premières	1 210	1 277
Produits en cours	70	—
Produits finis	928	1 017
Total des stocks	2 208	2 294

Les stocks sont présentés après prise en compte d'une réduction de valeur de 22 \$ (13 \$ au 30 novembre 2014) au titre de l'obsolescence. La totalité des stocks devraient être vendus dans les douze prochains mois.

Les stocks passés en charges au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2015 s'élevaient à 23 887 \$ (24 965 \$ au 30 novembre 2014).

11. Prêts à recevoir

Les prêts à recevoir sont généralement liés à la vente de franchises et à diverses avances consenties à des franchisés ; ils se composent des éléments suivants :

	2015	2014
	\$	\$
Prêts à recevoir, ne portant pas intérêt et non assortis de modalités de remboursement	15	15
Prêts à recevoir portant intérêt à un taux annuel s'établissant entre néant et 11%, à recevoir en versements mensuels totalisant 16 \$, capital et intérêts compris, prenant fin en mars 2021	442	671
	457	686
Tranche à court terme	(240)	(181)
	217	505

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

11. Prêts à recevoir (suite)

Le tableau ci-dessous présente le calendrier des remboursements du capital au cours des années ultérieures :

	\$
2016	240
2017	131
2018	46
2019	10
2020	11
Par la suite	19
	<u>457</u>

12. Immobilisations corporelles

Coût	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel infor- matique	Matériel roulant	Total
	\$ <i>(Retraité, note 5)</i>	\$ <i>(Retraité, note 5)</i>	\$ <i>(Retraité, note 5)</i>	\$ <i>(Retraité, note 5)</i>	\$ <i>(Retraité, note 5)</i>	\$	\$ <i>(Retraité, note 5)</i>
Solde au 30 novembre 2013	1 825	3 584	3 232	4 142	435	30	13 248
Ajouts	—	37	123	301	131	42	634
Cessions	—	—	(914)	(672)	(18)	—	(1 604)
Ajouts par regroupements d'entreprises	—	—	782	1 006	—	—	1 788
Solde au 30 novembre 2014	1 825	3 621	3 223	4 777	548	72	14 066
Ajouts	—	124	1 936	1 281	85	—	3 426
Cessions	(589)	(447)	(1 494)	(1 406)	(143)	—	(4 079)
Ajouts par regroupements d'entreprises	—	—	768	1 015	—	—	1 783
Solde au 30 novembre 2015	1 236	3 298	4 433	5 667	490	72	15 196

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

12. Immobilisations corporelles (suite)

Amortissement cumulé	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel informatique	Matériel roulant	Total
	\$	\$ (Retraité, note 5)	\$ (Retraité, note 5)	\$ (Retraité, note 5)	\$ (Retraité, note 5)	\$	\$ (Retraité, note 5)
Solde au 30 novembre 2013	—	454	1 738	1 399	274	28	3 893
Éliminations liées à la cession d'actifs	—	—	(508)	(247)	(18)	—	(773)
Charge de dépréciation	—	140	424	462	62	3	1 091
Solde au 30 novembre 2014	—	594	1 654	1 614	318	31	4 211
Éliminations liées à la cession d'actifs	—	(77)	(497)	(343)	(142)	—	(1 059)
Change	—	—	1	2	—	—	3
Charge de dépréciation	—	138	567	744	81	5	1 535
Solde au 30 novembre 2015	—	655	1 725	2 017	257	36	4 690
Valeurs comptables	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel informatique	Matériel roulant	Total
	\$ (Retraité, note 5)	\$ (Retraité, note 5)	\$ (Retraité, note 5)	\$ (Retraité, note 5)	\$ (Retraité, note 5)	\$	\$ (Retraité, note 5)
30 novembre 2014	1 825	3 027	1 569	3 163	230	41	9 855
30 novembre 2015	1 236	2 643	2 708	3 650	233	36	10 506

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

13. Immobilisations incorporelles

Coût	Droits de franchise et droits de franchise maîtresse ¹	Marques de commerce	Droits de substitution	Contrats de location	Autres ²	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2013	58 423	58 242	1 199	1 000	349	119 213
Ajouts	215	25	—	—	7	247
Dépréciation	—	(2 356)	—	—	—	(2 356)
Acquisitions par regroupements d'entreprises	11 080	7 173	—	—	347	18 600
Solde au 30 novembre 2014	69 718	63 084	1 199	1 000	703	135 704
Ajouts	—	12	—	—	36	48
Cessions	—	—	—	(92)	(132)	(224)
Change	177	—	—	—	—	177
Dépréciation	(2 962)	(4 931)	—	—	—	(7 893)
Acquisitions par regroupements d'entreprises	2 069	8 834	—	—	—	10 903
Solde au 30 novembre 2015	69 002	66 999	1 199	908	607	138 715

Amortissement cumulé	Droits de franchise et droits de franchise maîtresse ¹	Marques de commerce	Droits de substitution	Contrats de location	Autres ²	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} décembre 2013	21 342	—	20	840	33	22 235
Amortissement	5 704	—	120	83	78	5 985
Solde au 30 novembre 2014	27 046	—	140	923	111	28 220
Éliminations liées à la cession d'actifs	—	—	—	(92)	(125)	(217)
Change	43	—	—	—	—	43
Amortissement	6 464	—	120	54	106	6 744
Solde au 30 novembre 2015	33 553	—	260	885	92	34 790

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

13. Immobilisations incorporelles (suite)

Valeurs comptables	Droits de franchise et droits de franchise maîtresse ¹	Marques de commerce	Droits de substitution	Contrats de location	Autres ²	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2014	42 672	63 084	1 059	77	592	107 484
30 novembre 2015	35 449	66 999	939	23	515	103 925

¹ Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse comprennent un montant de 1 500 \$ (1 500 \$ au 30 novembre 2014) relatif à un droit de franchise maîtresse non amortissable, sans conditions particulières, valide aussi longtemps que la Société respecte ses engagements en vertu de l'entente.

² La catégorie « Autres » comprend un montant de 347 \$ (347 4 au 30 novembre 2014) relatif à des licences non amortissables, d'un terme indéfini.

Au cours de l'exercice, en raison d'un recul de la performance financière du réseau des franchises Extreme Pita et Croissant Plus, la Société a révisé la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles rattachées à ces marques. Cette démarche a établi une perte de valeur de 7 893 \$ qui a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats. Une perte de valeur de 2 356 \$ avait été comptabilisée en 2014 après la diminution de la performance financière du réseau de franchises Country Style.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, qui comprennent les marques de commerce, les droits de franchise maîtresse et les licences perpétuelles, ont été attribuées aux unités génératrices de trésorerie suivantes :

	2015	2014
	\$	\$
Taco Time	1 500	1 500
La Crémère	9	9
Croissant Plus	—	125
Cultures	500	500
Thai Express	145	145
Mrs Vanelli's	2 700	2 700
Sushi Shop	1 600	1 600
Tutti Frutti	1 100	1 100
Koya	1 253	1 253
Country Style	1 740	1 740
Valentine	3 338	3 338
Jugo Juice	5 425	5 425
Mr. Sub	11 319	11 307
Koryo	1 135	1 135
Mr. Souvlaki	300	300
Extreme Pita	3 194	8 000
Mucho Burrito	9 816	9 816
ThaiZone	7 417	7 417

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

13. Immobilisations incorporelles (suite)

	2015	2014
	\$	\$
Madisons New York Grill & Bar	3 410	3 410
Café Dépôt	2 959	2 959
Muffin Plus	371	371
Sushi-Man	434	434
Van Houtte	347	347
Manchu Wok	5 529	—
Big Smoke Burger	3 305	—
	68 846	64 931

14. Goodwill

Le tableau ci-dessous présente les variations de la valeur comptable du goodwill :

	2015	2014
	\$	\$
		(Retraité, note 5)
Solde au début de l'exercice	54 574	46 295
Dépréciation du goodwill de 7687567 Canada inc.	(200)	—
Goodwill acquis au moyen de regroupements d'entreprises (note 8)	1 146	8 279
Solde à la fin de l'exercice	55 520	54 574

Le goodwill n'a pas été affecté à des UGT individuelles ; la Société a déterminé que l'évaluation du goodwill ne pouvait être réalisée au niveau des UGT, car le réseau tire sa force du regroupement des nombreuses bannières qui sont à la source du goodwill. Par conséquent, le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation d'ensemble, à l'échelle des activités du secteur de franchisage.

Une dépréciation du goodwill rattaché à 7687567 Canada inc. a été comptabilisée lors de la reconsolidation de la filiale (note 5). L'estimation initiale du goodwill était essentiellement rattachée au contrat qu'un des actionnaires minoritaires a cédé à la filiale au moment de sa constitution. Ce contrat a été résilié en 2015.

15. Facilités de crédit

Au 30 novembre 2015, la Société disposait d'une ligne de crédit renouvelable autorisée de 30 000 \$ ainsi que d'une facilité de gestion du risque de trésorerie de 1 000 \$. L'une des filiales de la Société dispose également d'une ligne de crédit de 10 000 \$ aux mêmes conditions. La dette bancaire est garantie par une hypothèque mobilière sur l'ensemble de l'actif de la Société.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

15. Facilités de crédit (suite)

Les avances en dollars canadiens tirées sur la facilité de crédit renouvelable portent intérêt au taux préférentiel de la banque (les avances en dollars américains portent intérêt au taux de base américain de la banque) majoré d'au plus 0,5 %, selon le ratio de la dette consolidée sur le BAIIA de la Société. Au 30 novembre 2015, le taux préférentiel de la banque s'élevait à 2,70 %.

La facilité de gestion du risque de trésorerie porte intérêt au taux du marché tel qu'établi par le service de gestion de la trésorerie du prêteur.

Selon les conditions de la ligne de crédit, la Société doit respecter un ratio de la dette consolidée sur le BAIIA de 2:1 et un ratio minimal de couverture des intérêts de 4,5:1. La facilité de crédit est remboursable à vue et est renouvelable annuellement. Au 30 novembre 2015, des prélèvements totalisant 6 300 \$ (11 750 \$ pour 2014) avaient été effectués sous la forme d'acceptations bancaires dont les échéances vont de décembre 2015 à février 2016. La Société respecte les clauses restrictives des facilités.

16. Provisions

Les provisions comprennent les montants suivants :

	2015	2014
	\$	\$
Litiges et différends	1 329	546
Établissements fermés	804	768
	2 133	1 314
Passifs relatifs aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation	1 335	1 739
Total	3 468	3 053

La provision pour litiges et différends représente la meilleure estimation de la direction à l'égard du dénouement des litiges et différends qui sont en cours à la date de l'état de la situation financière. Cette provision comporte plusieurs éléments ; le moment du règlement de cette provision est inconnu en raison de sa nature, la Société n'ayant aucun contrôle sur le déroulement des litiges.

Les créiteurs relatifs aux établissements fermés représentent principalement les montants que la Société s'attend à devoir déboursier pour résilier les contrats de location des établissements non performants ou fermés. Les négociations avec les divers intervenants sont en général de courte durée et devraient se régler dans un délai de quelques mois après la comptabilisation de la provision.

Les provisions pour litiges et différends et pour établissements fermés ci-dessus comprennent un montant de 229 \$ (239 \$ au 30 novembre 2014) inutilisé et repris en résultat. Les provisions utilisées au cours de l'exercice comprennent un montant de 1 269 \$ (657 \$ au 30 novembre 2014) au titre des litiges et différends et des établissements fermés ; ce montant a servi au règlement d'un litige et à la résiliation des contrats de location d'établissements fermés.

Les ajouts au cours de l'exercice comprennent un montant de 2 317 \$ (1 484 \$ au 30 novembre 2014) au titre des provisions pour litiges et différends et pour établissements fermés. Les provisions ont été augmentées en fonction de nouvelles informations obtenues par la direction.

Les passifs relatifs aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation représentent la valeur estimée des cartes-cadeaux et des points en circulation à la date de l'état de la situation financière. Le moment de la reprise de cette provision dépend du comportement des consommateurs et est, par conséquent, hors du contrôle de la Société.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

17. Produits différés et dépôts

	2015	2014
	\$	\$
Dépôts liés aux droits de franchise	2 633	2 388
Apports des fournisseurs et autres réductions	3 027	1 321
	5 660	3 709
Tranche à court terme	(5 660)	(3 709)
	—	—

18. Dette à long terme

	2015	2014
	\$	\$ (Retraité, note 5)
Retenues sur acquisition de Mr. Souvlaki, ne portant pas intérêt, remboursables en septembre 2015	—	88
Retenues sur acquisition d'Extreme Brandz, ne portant pas intérêt, remboursables entre décembre 2015 et mars 2016	4 430	4 347
Retenues sur acquisition de ThaiZone, ne portant pas intérêt, remboursables en septembre 2015	—	1 156
Indemnités de résiliation de contrats, ne portant pas intérêt, payables en dollars américains selon la performance de certains établissements	88	96
Retenues sur acquisition de Café Dépôt, ne portant pas intérêt, remboursables entre décembre 2015 et octobre 2016	1 021	974
Crédit vendeur sur acquisition de Madisons, portant intérêt au taux de 7,00%, capital remboursable par versements trimestriels se chiffrant à 62 \$, échéant en juillet 2019	937	1 188
Prêt bancaire portant intérêt au taux directeur de la banque majoré de 0,50%, garanti par les immobilisations corporelles d'une filiale, capital remboursable à raison de mensualités fixes de 24 \$, intérêt en sus, échéant le 1 ^{er} novembre 2015	—	2 819
Retenues sur acquisition de Manchu Wok, ne portant pas intérêt, remboursables entre décembre 2015 et décembre 2016	1 216	—
Retenues sur acquisition de Big Smoke Burger, ne portant pas intérêt, remboursables en septembre 2018	264	—
	7 956	10 668
Tranche à court terme	(6 344)	(6 854)
	1 612	3 814

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

19. Capital-actions

Capital-actions autorisé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

	2015		2014	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		\$		\$
Solde au début et à la fin de l'exercice	19 120 567	19 792	19 120 567	19 792

20. Options sur actions

La Société a la possibilité d'accorder des options sur actions ordinaires dans le cadre de divers régimes et au gré du conseil d'administration, à des hauts dirigeants, à des administrateurs et à certains employés clés. Des 3 000 000 d'actions ordinaires initialement réservées pour émission en vertu du régime d'options sur actions, 699 500 d'actions ordinaires étaient disponibles aux 30 novembre 2015 et 2014. Aucune option n'était en circulation aux 30 novembre 2015 et 2014.

21. Bénéfice par action

Le tableau ci-dessous présente le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour calculer le bénéfice de base par action et celui utilisé pour calculer le bénéfice dilué par action :

	2015	2014
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires	19 120 567	19 120 567

22. Instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent certains risques en raison de leur nature, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

22. Instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés

Le tableau suivant présente les justes valeurs des instruments financiers comptabilisés obtenues au moyen des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessous :

	2015		2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$ (Retraité, note 5)	\$ (Retraité, note 5)
Actifs financiers				
Trésorerie	33 417	33 417	6 701	6 701
Débiteurs	18 734	18 734	16 809	16 809
Prêts à recevoir	457	457	686	686
Dépôts	242	242	240	240
Passifs financiers				
Lignes de crédit	6 300	6 300	11 750	11 750
Créditeurs et charges à payer	24 361	24 361	14 151	14 151
Dette à long terme	7 956	7 956	10 668	10 668

Détermination de la juste valeur

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers de chaque catégorie :

Trésorerie, débiteurs, créditeurs et charges à payer – La valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

Prêts à recevoir – Les prêts à recevoir portent généralement intérêt aux taux du marché ; la direction estime donc que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Dette à long terme – Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d'emprunt estimatif s'appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

Politiques en matière de gestion des risques

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs et à ses passifs financiers. L'analyse qui suit présente une évaluation des risques au 30 novembre 2015.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit principalement en raison de ses créances clients. Les montants figurant à l'état consolidé de la situation financière sont présentés après déduction des provisions pour créances douteuses, que la direction de la Société estime en fonction de l'expérience passée et de son analyse de la situation particulière de la contrepartie. La Société estime que le risque de crédit lié à ses débiteurs est limité pour les raisons suivantes :

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

22. Instruments financiers (suite)

Politiques en matière de gestion des risques (suite)

Risque de crédit (suite)

- Sauf pour ce qui est des montants à recevoir des franchises établies dans d'autres pays, la Société s'appuie sur une vaste clientèle répartie surtout au Canada, ce qui limite son risque de crédit.
- La Société inscrit une provision pour créances douteuses lorsque la direction estime que les montants que la Société devrait recouvrer sont inférieurs au montant réel du débiteur.

Le risque de crédit lié à la trésorerie est limité du fait que la Société investit ses liquidités excédentaires dans des instruments financiers de première qualité, auprès de contreparties solvables.

Le risque de crédit lié aux prêts à recevoir est semblable à celui lié aux débiteurs. Une provision pour créances douteuses s'élevant à 11 \$ est présentement comptabilisée (9 \$ au 30 novembre 2014) à l'égard des prêts à recevoir.

Risque de change

Le risque de change représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une hausse de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux de change. C'est principalement par le biais de ses établissements à l'étranger, dont les ventes sont libellées en monnaies étrangères, que la Société est exposée au risque de change. Les établissements étrangers de la Société utilisent le dollar américain comme monnaie fonctionnelle. L'exposition de la Société au risque de change découle principalement de la trésorerie, d'autres éléments du fonds de roulement et des obligations financières de ses établissements étrangers.

Sauf en ce qui concerne les transactions avec des établissements étrangers mentionnées ci-dessus, la Société est peu exposée au risque lié au dollar américain ; ce risque fluctue en fonction des variations du taux de change dans la mesure où des opérations sont conclues dans cette devise. De l'avis de la direction, ce risque est plutôt limité.

Au 30 novembre 2015, la Société disposait d'une trésorerie en dollars américains s'élevant à 1 511 \$CA et comptait des débiteurs d'un montant net de 874 \$CA et des créditeurs d'un montant net de 954 \$CA (1 766 \$CA, 945 \$CA et 836 \$CA respectivement au 30 novembre 2014). Toutes autres variables demeurant constantes, une augmentation éventuelle de 1 % des taux de change du dollar canadien donnerait lieu à une variation de 15 \$CA (18 \$CA au 30 novembre 2014) du résultat net et du résultat global.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa facilité de crédit renouvelable et de sa facilité de gestion du risque de trésorerie. Les deux facilités portent intérêt à un taux variable et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait éventuellement devenir plus importante. Une somme de 6 300 \$ avait été tirée sur la facilité de crédit au 30 novembre 2015 (11 750 \$ au 30 novembre 2014). Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel de la banque donnerait lieu à une augmentation de 63 \$ par année (118 \$ au 30 novembre 2014) de la charge d'intérêts sur l'encours de la facilité de crédit. La Société circonscrit ce risque en utilisant des acceptations bancaires à court terme tirées sur la facilité de crédit.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

22. Instruments financiers (suite)

Politiques en matière de gestion des risques (suite)

Risque de liquidité

La Société conserve des facilités de crédit afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, à un coût raisonnable.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 30 novembre 2015 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Entre 0 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Entre 12 et 24 mois	Par la suite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Ligne de crédit	6 300	6 300	6 300	—	—	—
Créditeurs et charges à payer	24 361	24 361	24 361	—	—	—
Dette à long terme	7 956	8 098	3 788	2 632	883	795
Intérêts sur la dette à long terme	s.o.	126	31	27	40	28
	38 617	38 885	34 480	2 659	923	823

23. Informations sur le capital

En ce qui concerne la gestion de son capital, la Société vise les objectifs suivants :

- Préserver la capacité de la Société d'obtenir du financement au besoin ;
- Procurer à ses actionnaires un rendement satisfaisant ;
- Conserver une certaine souplesse financière afin d'avoir accès à du capital si elle devait procéder à de nouvelles acquisitions.

D'après la définition de la Société, le capital se compose des éléments suivants :

- Capitaux propres ;
- Dette à long terme, y compris la tranche à court terme ;
- Produits différés, y compris la tranche à court terme ;
- Trésorerie.

La stratégie financière de la Société vise à permettre à celle-ci de conserver une structure de capital souple adaptée aux objectifs énoncés plus haut et de réagir aux changements du contexte économique et des types de risques associés aux actifs sous-jacents. La Société peut investir dans des placements à long terme ou des placements à court terme, en fonction de ses besoins de liquidités.

La Société surveille son capital en fonction du ratio d'endettement. Le tableau ci-dessous présente les valeurs de ce ratio aux 30 novembre 2015 et 2014 :

Groupe d'Alimentation MTY inc.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

23. Informations sur le capital (suite)

	2015	2014
	\$	\$ (Retraité, note 5)
Emprunts	56 178	49 977
Capitaux propres	169 209	149 471
Ratio d'endettement	0,33	0,33

Au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2015, le ratio d'endettement de la Société est demeuré stable par rapport à 2014. Le maintien d'un faible ratio d'endettement est une priorité pour préserver la capacité de la Société à obtenir du financement à un coût raisonnable pour de futures acquisitions.

Au 30 novembre 2015, la Société n'avait aucune dette assujettie à son ratio d'endettement consolidé.

24. Produits

Les produits de la Société se composent des éléments suivants :

	2015	2014
	\$	\$
Redevances	54 714	45 565
Droits de franchise initiaux	2 881	3 633
Loyers	3 984	4 698
Vente de biens, y compris les produits tirés d'activités de construction	57 612	38 605
Autres revenus de franchisage	21 502	19 454
Autres	4 510	3 222
	145 203	115 177

25. Charges opérationnelles

Le tableau suivant présente une ventilation des charges opérationnelles :

	2015	2014
	\$	\$
Coût des marchandises vendues et louées	49 472	41 888
Salaires et avantages	31 426	18 244
Frais de consultation et honoraires professionnels	4 983	3 855
Redevances	1 083	949
Autres ⁽¹⁾	7 557	7 582
	94 521	72 518

⁽¹⁾ Les autres charges opérationnelles comprennent principalement des frais de déplacement et de représentation, des charges de créances douteuses et d'autres frais administratifs.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

26. Contrats de location simple

Les locaux loués par la Société en tant que preneur aux fins de ses activités d'exploitation font l'objet de contrats de location simple dont la durée initiale est généralement comprise entre cinq et dix ans. La Société ne dispose d'une option d'achat des locaux pour aucun de ses contrats de location simple.

La Société a conclu divers contrats de location à long terme et a sous-loué à des franchisés indépendants la quasi-totalité de ses locaux selon des modalités identiques à celles prévues au contrat de location initial. Le tableau suivant présente les loyers minimums à payer, à l'exclusion des charges locatives et des frais d'indexation, et du montant du loyer additionnel à payer selon un pourcentage du chiffre d'affaires, en vertu des contrats de location :

	Engagements locatifs	Sous-location	Montant net des engagements
	\$	\$	\$
2016	80 610	75 104	5 506
2017	73 420	68 712	4 708
2018	65 800	62 125	3 675
2019	58 511	55 455	3 056
2020	47 133	44 709	2 424
Par la suite	118 196	110 599	7 597
	443 670	416 704	26 966

Les paiements comptabilisés en charges nettes au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2015 s'élèvent à 9 639 \$ (8 739 \$ au 30 novembre 2014).

Les contrats de location de la Société en tant que bailleur portent sur des locaux loués par la Société ou dont elle est propriétaire et leur durée est comprise entre cinq et dix ans. Certains contrats sont assortis d'une option de prolongation de la durée de l'entente pour des périodes allant de un an à 15 ans. Aucun contrat ne comporte de clause permettant au locataire ou au sous-locataire d'acquérir le bien.

Au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2015, la Société a perçu des revenus locatifs s'élevant à 3 984 \$ (4 698 \$ au 30 novembre 2014).

La Société a comptabilisé un passif de 804 \$ au 30 novembre 2015 (768 \$ au 30 novembre 2014) au titre des contrats de location visant des locaux qu'elle n'exploite plus, mais pour lesquels elle conserve les obligations prévues dans l'entente de location (note 16).

27. Garantie

La Société a fourni des garanties consistant en des lettres de crédit d'un montant de 66 \$ au 30 novembre 2015 (45 \$ au 30 novembre 2014).

28. Passifs éventuels

La Société est partie à certaines poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes. L'estimation faite par la Société du montant lié au dénouement de ces poursuites est présentée à la note 16. Le calendrier d'éventuelles sorties de trésorerie échappe au contrôle de la Société et demeure par conséquent incertain.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

29. Impôt sur le résultat

Le tableau ci-dessous présente les variations de la charge d'impôt sur le résultat en fonction des taux de base combinés fédéral et provincial canadiens applicables au bénéfice d'exploitation avant impôts :

	2015		2014	
	\$	%	\$	%
Taux d'imposition combiné	9 622	26,8	9 092	26,5
Ajouter l'incidence des éléments suivants :				
Cession d'immobilisations	(229)	(0,7)	(156)	(0,5)
Éléments non déductibles	24	0,1	23	0,1
Pertes subies par une filiale pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	218	0,6	157	0,5
Variance d'impôt différé attribuable au taux de change	26	0,1	—	—
Ajustement apporté aux provisions de l'exercice précédent	25	0,1	(6)	(0,0)
Autres – montant net	(6)	(0,0)	13	0,0
Provision pour impôt sur le résultat	9 680	27,0	9 123	26,6

Le taux d'imposition prévu par la loi a augmenté en 2015 à la suite d'une plus large proportion du revenu imposable de la société gagné aux États-Unis au cours de l'année.

Le tableau ci-dessous présente les variations de l'impôt différé au cours de l'exercice :

	30 novembre 2014	Comptabilisé au résultat	Acquisition	30 novembre 2015
	\$	\$	\$	\$
	(Retraité, note 5)			
Actifs (passifs) d'impôt différé liés aux:				
Immobilisations corporelles	167	(670)	(92)	(411)
Provisions	916	(467)	—	449
Dette à long terme	(201)	138	(32)	(95)
Pertes autres qu'en capital	187	236	—	423
Immobilisations incorporelles	(6 999)	1 537	(1 003)	(6 465)
	(5 930)	774	(943)	(6 099)

Au 30 novembre 2015, des pertes en capital d'environ 6 706 \$ (6 706 \$ au 30 novembre 2014) pouvaient être appliquées à l'encontre de gains en capital d'exercices ultérieurs et être reportées indéfiniment. L'économie d'impôt différé découlant de ces pertes en capital n'a pas été comptabilisée.

Au 30 novembre 2015, des pertes autres qu'en capital s'élevant à 1 241 \$ (406 \$ au 30 novembre 2014) ont été comptabilisées dans l'une des filiales de la Société pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été constaté.

La différence temporaire déductible rattachée à une participation dans une filiale pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé s'élève à 321 \$ (105 \$ au 30 novembre 2014).

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

30. Information sectorielle

Les activités de la Société comprennent des activités de franchisage, des activités d'exploitation de restaurants dont elle est propriétaire, des activités de distribution et des activités de transformation des aliments. Cette répartition en secteurs est fondée sur les différents types de produits ou services offerts par chaque division.

Les produits et services offerts dans chaque secteur sont les suivants :

Activités de franchisage

Les produits générés par le secteur du franchisage proviennent essentiellement de redevances, des apports des fournisseurs, de droits de franchise, de loyers ainsi que de la construction et la rénovation de restaurants.

Activités d'exploitation de restaurants

Les produits générés par l'exploitation de restaurants proviennent de la vente directe aux clients d'aliments prêts-à-servir.

Activités de distribution

Les produits générés par le secteur de la distribution proviennent de la distribution de matières premières aux restaurants Valentine et Franx.

Activités de transformation des aliments

Les produits générés par le secteur de la transformation des aliments proviennent de la vente d'ingrédients et d'aliments prêts-à-servir à des chaînes de restaurants, à des distributeurs et à des détaillants.

Le tableau ci-après présente un sommaire du rendement de chaque secteur pour les périodes indiquées.

Groupe d'Alimentation MTY inc.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

30. Information sectorielle (suite)

Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2015

						2015
	Franchisage	Exploitation de restaurants	Distribution	Transformation	Intersociétés	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits opérationnels	101 712	30 363	6 432	8 769	(2 073)	145 203
Charges opérationnelles	52 749	29 055	5 810	8 980	(2 073)	94 521
	48 963	1 308	622	(211)	—	50 682
Autres charges						
Amortissement – immobilisations corporelles	430	835	6	264	—	1 535
Amortissement – immobilisations incorporelles	6 744	—	—	—	—	6 744
Intérêts sur la dette à long terme	323	—	—	113	—	436
Autres produits						
Profit de change	64	—	—	—	—	64
Produits d'intérêts	142	—	2	—	—	144
Reprise de dépréciation (dépréciation)	(7 893)	—	—	(200)	—	(8 093)
Profit à la cession d'immobilisations corporelles	1 821	—	—	—	—	1 821
Bénéfice opérationnel	35 600	473	618	(788)	—	35 903
Impôt exigible	10 161	127	166	—	—	10 454
Impôt différé	(774)	—	—	—	—	(774)
Résultat net	26 213	346	452	(788)	—	26 223
Total de l'actif	221 559	2 061	1 173	608	(14)	225 387
Total du passif	54 198	1 247	291	516	(74)	56 178

Groupe d'Alimentation MTY inc.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

30. Information sectorielle (suite)

Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2014

2014
(Retraité, note 5)

	Exploitation de					Total
	Franchisage	restaurants	Distribution	Transformation	Intersociétés	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits opérationnels	89 962	12 062	6 023	8 487	(1 357)	115 177
Charges opérationnelles	47 092	12 461	5 470	8 852	(1 357)	72 518
	42 870	(399)	553	(365)	—	42 659
Autres charges						
Amortissement – immobilisations corporelles	495	372	2	222	—	1 091
Amortissement – immobilisations incorporelles	5 985	—	—	—	—	5 985
Intérêts sur la dette à long terme	278	—	—	144	—	422
Autres produits						
Profit (perte) de change	142	—	—	(36)	—	106
Produits d'intérêts	118	—	—	—	—	118
Profit au rachat d'actions privilégiées	—	—	—	100	—	100
Dépréciation d'immobilisations incorporelles	(2 356)	—	—	—	—	(2 356)
Profit à la cession d'immobilisations corporelles	1 179	—	—	—	—	1 179
Bénéfice opérationnel	35 195	(771)	551	(667)	—	34 308
Impôt exigible	8 879	(207)	148	—	—	8 820
Impôt différé	303	—	—	—	—	303
Résultat net	26 013	(564)	403	(667)	—	25 185
Total de l'actif	190 986	4 338	929	5 004	(1 809)	199 448
Total du passif	46 048	701	254	4 783	(1 809)	49 977

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

31. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les variations nettes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :

	2015	2014
	\$	\$
Débiteurs	(1 925)	(1 927)
Stocks	275	15
Prêts à recevoir	229	292
Charges payées d'avance et dépôts	767	(371)
Créditeurs et charges à payer	8 285	(427)
Provisions	415	1 243
	8 046	(1 175)

32. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux administrateurs et aux principaux dirigeants au cours de l'exercice :

	2015	2014
	\$	\$
Avantages à court terme	842	809
Jetons de présence des administrateurs	42	40
Total de la rémunération des principaux dirigeants	884	849

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, le chef de l'exploitation et le chef de la direction financière de la Société. La rémunération des administrateurs et des membres clés du personnel de gestion est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des tendances du marché.

En raison du nombre élevé d'actionnaires, il n'y a pas de partie exerçant le contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son chef de la direction, qui contrôle 26 % des actions en circulation.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2015 et 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

32. Transactions entre parties liées (suite)

La Société verse également des avantages à des personnes liées aux principaux dirigeants mentionnés ci-dessus. Le tableau suivant présente le total de leur rémunération :

	2015	2014
	\$	\$
Avantages à court terme	394	538
Total de la rémunération des personnes liées aux principaux dirigeants	394	538

Une société appartenant à des personnes liées aux principaux dirigeants détient une participation ne donnant pas le contrôle dans deux filiales de la Société. Au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2015, des dividendes s'élevant à néant \$ (néant \$ au 30 novembre 2014) ont été versés à cette société par les filiales en question.